



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 16
- ayant pris part au vote : 17
- procurations : 1

L'an deux mille vingt et le 2 juillet à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages de L'Union, sur convocation régulière en date du 26 juin, sous la présidence de Monsieur Marc Péré, Président.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, M. YANNICK PUGET

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A M DENIS MOLET),

Était absent excusé :

DÉLIBÉRATION n° 2020/15

Objet : Affectation de résultat 2019

Monsieur Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le Budget Primitif 2019 reprend les excédents de l'exercice 2018.

Il convient maintenant de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Monsieur Le Président propose donc au Conseil d'Administration d'affecter les résultats du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020 soit :

- **Excédent de fonctionnement 2019** : 36 702,44 €
- **Excédent de fonctionnement reporté (R002)** : 36 702,44 €

- **Excédent d'investissement 2019** : 1 024,40 €
- **Excédent d'investissement reporté (R001)** : 1 024,40 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décident :

Article 1

A l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté : 36 702,44 €
- Excédent d'investissement reporté : 1 024,40 €

Pour copie conforme,

Le Président
Marc PÉRE

19/

la vice-Présidente



- Transmis le - 7 JUIL. 2020

- Affiché le - 7 JUIL. 2020